



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 45335

Texte de la question

Mme Monique Rousseau appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur la situation de l'industrie automobile française. Le Gouvernement a pris, ces derniers mois, des mesures fortes en faveur de ce secteur industriel en mettant notamment en place une prime de reprise des véhicules anciens appelée communément la Jupette. Cependant, la part des constructeurs français sur le marché national de vente de véhicules automobiles a, ces dernières années, baissé et la concurrence internationale dans ce secteur se fait de plus en plus vive. Cette relative récession et les enjeux auxquels vont devoir faire face les constructeurs français à l'horizon 2000, notamment la fin des quotas d'importation sur les voitures japonaises, danger sur lequel son rapport sur la renégociation des accords CEE-Japon avait particulièrement insisté, risquent d'entraîner de graves conséquences pour notre industrie. Face à cette situation, les salariés de l'automobile et les départements qui accueillent des sites de production, en particulier le pays de Montbéliard dont elle est l'élue, s'interrogent sur leur avenir. Or la presse s'est récemment fait l'écho de la mise à l'étude d'un éventuel plan d'adaptation de ce secteur industriel. L'annonce, dans les colonnes de différents quotidiens, de la suppression, dans ce cadre, de près de 40 000 emplois a suscité de très vives inquiétudes. Aussi souhaiterait-elle savoir quel est exactement l'état de ce dossier et quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de sauvegarder ce secteur industriel traditionnel et de lui permettre de faire face, dans les meilleures conditions possibles, aux enjeux du XXI^e siècle.

Texte de la réponse

Les constructeurs font actuellement face à des défis multiples qui rendent indispensable un effort considérable d'adaptation. En effet, le marché européen, leur principal marché, ne connaîtra plus qu'une croissance modérée liée à sa transformation en marché de renouvellement dans un contexte de concurrence accrue entraînée par l'existence de surcapacités et l'arrivée de nouveaux acteurs, notamment coréens. La baisse de la part de marché récente des constructeurs français et la réduction de leurs profits témoignent de cette concurrence accrue et la nécessité de mettre en œuvre d'importants efforts d'adaptation. Face à cette concurrence du marché européen, les constructeurs français doivent s'implanter sur les marchés en forte croissance. Pour répondre à ces défis, les constructeurs français devront profiter de la période d'adaptation offerte par la limitation des importations de véhicules japonais jusqu'en l'an 2000. La réponse à ce défi est évidemment un problème complexe, qui combine de multiples aspects et qui nécessite toute l'attention du Gouvernement. Un expert a été désigné pour étudier les mesures proposées par les constructeurs mais aussi pour apprécier dans quelle mesure un ensemble de solutions telles que le recours à la réduction du temps de travail ou le renforcement des accords de coopération industriels et commerciaux pourraient contribuer à la solution du problème posé. Ce n'est qu'à la lumière de ce rapport que le Gouvernement pourra se prononcer sur les orientations qu'il convient de suivre afin d'assurer à ce secteur industriel vital pour notre économie les moyens de faire face aux défis qu'il rencontre.

Données clés

Auteur : [Mme Rousseau Monique](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45335

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5996

Réponse publiée le : 13 janvier 1997, page 135